CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

PÔLE POPULATION

Hôtel de Ville
13 bis Quai Maurice Berteaux
78230 LE PECQ
01 30 61 21 21
population@ville-lepecq.org

OUVERTURE :
Lundi au vendredi :
8h30-12h et 13h-17h
Samedi : 8h30-12h

+ Info : www.ville-lepecq.fr

I – À QUOI SERT LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ?

Il s'agit d'un document officiel d'identification d'une personne. Elle n'est pas obligatoire mais nécessaire dans beaucoup de démarches du quotidien. Elle est délivrée par les mairies équipées de stations biométriques installées par ANTS.

ANTS : trouver tous les renseignements utiles sur ants.gouv.fr.

II – QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR L'OBTENIR ?

- ❑ Je suis français de naissance.
- ❑ Je suis français par naturalisation ou déclaration.

III - OÙ FAIRE MA DEMANDE ?

Je me rends dans une mairie équipée. Se renseigner s'il faut prendre RDV.

IV – QUELLES PIÈCES DOIS-JE FOURNIR ?

❑ Dossier rempli et signé OU la pré-demande imprimée OU le N° de pré-demande reçu par l'ANTS sur votre mail.
❑ Une photo non découpée aux Normes Européennes, datant de moins de 6 mois, oreilles visibles, sans lunette, sans sourire.
❑ Carte d'identité à renouveler
❑ Justificatif de domicile de moins d'1 an à votre nom

En cas de perte ou de vol de celle-ci :
❑ Passeport, carte Navigo/Ameli avec photo, nouveau permis de conduire
et ❑ Timbre fiscal à 25 euros. (Buraliste ou https:/timbres.impots.gouv.fr)

Si vous êtes hébergé ou enfant majeur vivant chez ses parents :
❑ Un justificatif de domicile ainsi qu'une attestation d'hébergement et la pièce d'identité de l'hébergeant en recto-verso

Pour les mineurs :
❑ La pièce d'identité du parent qui se présente
❑ Présenter un justificatif aux noms des deux parents ou deux justificatifs à chaque nom

Selon les cas :
❑ Une demande sans pièce à présenter, fournir une copie d'acte de naissance sauf si la mairie adhère à COMEDEC (plateforme de l'état)

❑ En cas de naturalisation, fournir l'acte de naissance avec la mention de naturalisation **AINSI** que la pièce d'identité étrangère ou la carte de séjour.
A SAVOIR : l'acte se demande en ligne auprès du service central de l'État civil de Nantes.

❑ En cas de parents séparés, fournir le jugement de divorce intégral **OU** l'ordonnance de séparation **OU** la convention du juge aux affaires familiales **AINSI** que la pièce d'identité du parent non présent.

ATTENTION

LA DEMANDE DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ SE FAIT EN PRÉSENCE DU DEMANDEUR QUELQUE SOIT SON ÂGE

JUSTIFICATIF DE DOMICILE

Facture de consommation énergétique ou téléphonique

Attestation d'assurance habitation

Avis d'imposition le plus récent

Attestation du directeur pour les personnes en EPHAD

Attestation de la mairie de domiciliation

À SAVOIR

LES PHOTOCOPIES DES PIECES D'IDENTITE ET DES JUSTIFICATIFS DE DOMICILE NE PEUVENT ETRE QU'UNE PHOTOCOPIE OU UN SCAN MAIS PAS UNE PHOTO PRISE D'APRES UN PORTABLE

❑ En cas de garde alternée, fournir le justificatif de domicile du 2nd parent **AINSI** que sa pièce d'identité.

A SAVOIR : La garde alternée est reconnue avec un jugement de divorce ou une convention homologuée par le JAF. Seuls documents valables pour faire apparaître l'adresse de chaque parent.

ATTENTION

UN DOSSIER NON COMPLET NE POURRA PAS ÊTRE INSTRUIT.

❑ Le nom d'usage : Pour un mineur, compléter les annexes 1-1 ou 1-2 de la loi du 2 mars 2022 et le consentement du mineur de plus de 13 ans (documents disponibles en mairie). Pour un majeur ramener le jugement de divorce **OU** l'autorisation écrite de l'ex-conjoint avec la légalisation de sa signature dans sa mairie de domicile **OU** l'acte de décès du conjoint.

❑ Pour les majeurs sous tutelle : Attestation signée du tuteur de moins de 3 mois informant être au courant de la démarche du majeur, comportant l'état civil complet et le domicile du tuteur et du majeur en tutelle et la copie de la pièce d'identité du tuteur ainsi que du dernier jugement à jour

V – COMBIEN CELA COÛTE ?

Cet acte est gratuit sauf pour une perte ou un vol.

VI – DURÉE DE VALIDITÉ D'UNE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ?

La carte nationale d'identité est valable 10 ans (mineur comme majeur).

VII – QUAND VAIS-JE OBTENIR MON DOCUMENT ?

Le délai d'obtention est variable selon les périodes d'affluence. Le délai est compris entre 3 à 8 semaines. Vous recevrez un SMS lorsqu'elle est à disposition en mairie.

VENIR AVEC LES ORIGINAUX.

PRÉPARER SON DOSSIER EN LIGNE https://passeport.ants.gouv.fr SI POSSIBLE.

LE MINEUR EST OBLIGATOIREMENT ACCOMPAGNÉ D'UN DE SES REPRÉSENTANTS LÉGAUX.

PRISE DE RDV EN LIGNE avant de déposer son dossier :

1- Soit sur le site de l'ANTS : https://passeport.ants.gouv.fr/services/acces-facilite-aux-rendez-vous-en-ligne-en-mairie.

2- Soit en vous connectant sur https://www.ville-lepecq.fr/prise-de-rendez-vous-en-ligne/. Sélectionner « Prendre un RDV », sélectionner « Accueil hôtel de ville » et « Population », la démarche voulue et renseigner le nombre de personne concernée par le RDV (1 RDV pour une ou plusieurs personnes).